

ANNEXE IV

INTERDICTION D'EFFECTUER UN VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE RÉSEAU LOCAL – ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES

Intersection	Approche	Période d'interdiction
Bastien, boulevard / Chauveau, avenue / Érables, côte des	est	en tout temps
Bastien, boulevard / Élisabeth-II, rue	nord	en tout temps
Bastien, boulevard / Lespérance, avenue / Louis-Bélanger, rue	nord	en tout temps
	sud	en tout temps
Bastien, boulevard / Charmont, rue / Saint-Charles, rue	nord	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	sud	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Bastien, boulevard / Savard, boulevard / Accès privé	sud	de 7 heures à 22 heures
Bouvier, rue / Accès privé (Costco)	est	en tout temps
Bouvier, rue / Basses-Terres, rue des / Félix-Leclerc, autoroute	nord	de 7 heures à 22 heures
Bouvier, rue / Gradins, rue des	nord	en tout temps
Charest Ouest, boulevard / Cyrille-Duquet, rue / Frank-Carrel, rue	nord	de 7 heures à 22 heures
Chauveau, avenue / Coursol, rue	sud	en tout temps
Cyrille-Duquet, rue / Jacquard, rue / Lavoisier, rue / Robert-Bourassa, autoroute	est	en tout temps
Élisabeth-II, rue / Lapierre, avenue / Auguste-Renoir, rue / Accès privé	sud	de 7 heures à 22 heures, de mai à octobre
Godin, avenue / Nolin, rue	nord	en tout temps
Gradins, boulevard des / Tournelles, rue des	nord	de 7 heures à 22 heures, de mai à octobre
Lebourgneuf, boulevard / Galeries, boulevard des	nord	de 7 heures à 22 heures
Lebourgneuf, boulevard / Gerbes, avenue des / Accès privé	nord	de 7 heures à 22 heures
Lebourgneuf, boulevard / Gradins, boulevard des	nord	de 7 heures à 22 heures
	sud	en tout temps
Louis-XIV, boulevard / Bastien, boulevard / Pierre-Bertrand, boulevard	nord	de 7 heures à 22 heures
Louis-XIV, boulevard / Boyer, rue	nord	de 7 heures à 22 heures, de mai à octobre
Louis-XIV, boulevard / Gradins, boulevard des	sud	en tout temps
Masson, boulevard / Abril, rue / Terminus RTC	est	en tout temps

ANNEXE IV

INTERDICTION D'EFFECTUER UN VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE RÉSEAU LOCAL – ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES

Intersection	Approche	Période d'interdiction
Masson, boulevard / De Musset, rue / Accès privé	ouest	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Masson, boulevard / Michelet, rue / Accès privé	ouest	de 7 heures à 22 heures
Michelet, rue / Saint-Jean-Baptiste, avenue	sud	en tout temps
	est	en tout temps
	ouest	en tout temps
Ormière, boulevard de l' / Armand-Viau, rue	ouest	en tout temps
Ormière, boulevard de l' / Chauveau, avenue	ouest	de 7 heures à 22 heures
Ormière, boulevard de l' / Fontenelle, boulevard	est	de 7 heures à 22 heures
Père-Lelièvre, boulevard / Antonin-Marquis, rue	nord	en tout temps
Père-Lelièvre, boulevard / Beaucage, rue	est	en tout temps
Père-Lelièvre, boulevard / Central, boulevard	nord	en tout temps
	est	en tout temps
Père-Lelièvre, boulevard / Chabot, rue / Accès privé	nord	de 7 heures à 22 heures
	sud	de 7 heures à 22 heures
	est	de 7 heures à 22 heures
Père-Lelièvre, boulevard / Darveau, rue / Accès privé	nord	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Père-Lelièvre, boulevard / Labrecque, rue	nord	de 7 heures à 22 heures
Père-Lelièvre, boulevard / Raymond-Blouin, avenue / Accès privé	nord	de 7 heures à 22 heures
Pierre-Bertrand, boulevard / Beaucage, rue	est	en tout temps
	ouest	en tout temps
Pierre-Bertrand, boulevard / Chabot, rue	est	de 7 heures à 22 heures
	ouest	de 7 heures à 22 heures
Pierre-Bertrand, boulevard / Nolin, rue / Victor-Delamarre, rue	est	en tout temps
Plante, avenue / Beaucage, rue	nord	de 7 heures à 22 heures
	sud	de 7 heures à 22 heures
	est	en tout temps
	ouest	de 7 heures à 22 heures

ANNEXE IV

INTERDICTION D'EFFECTUER UN VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE RÉSEAU LOCAL – ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES

Intersection	Approche	Période d'interdiction
Plante, avenue / Chabot, rue	nord	en tout temps
	sud	en tout temps
	est	de 7 heures à 22 heures
	ouest	de 7 heures à 22 heures
Robert-Bourassa, boulevard / Bienfaits, rue des	est	de 7 heures à 22 heures
Saint-Jacques, boulevard / Allard, rue / Aviron, rue de l'	est	en tout temps
Saint-Jacques, boulevard / Broussaille, rue de la	est	en tout temps
Soumande, rue / Blouin, rue	nord	de 7 heures à 22 heures
	sud	de 7 heures à 22 heures
	est	de 7 heures à 22 heures
	ouest	de 7 heures à 22 heures
Soumande, rue / Hubert, rue	nord	en tout temps
	ouest	de 7 heures à 22 heures
Soumande, rue / Beaucage, rue / Monseigneur-Plessis, rue	nord	de 7 heures à 22 heures
	sud	de 7 heures à 22 heures
	est	de 7 heures à 22 heures
	ouest	de 7 heures à 22 heures
Wilfrid-Hamel, boulevard / Ampère, rue	sud	en tout temps
Wilfrid-Hamel, boulevard / A.-R.-Décary, rue	sud	en tout temps
Wilfrid-Hamel, boulevard / Bourdages, rue / Soumande, rue	nord	en tout temps
	sud	en tout temps
Wilfrid-Hamel, boulevard / Fleur-de-Lys, rue	nord	en tout temps
	sud	en tout temps
Wilfrid-Hamel, boulevard / Grand-Tronc, rue du	sud	en tout temps
Wilfrid-Hamel, boulevard / Masson, boulevard	sud	de 7 heures à 22 heures
Wilfrid-Hamel, boulevard / Monseigneur-Plessis, rue	nord	de 7 heures à 22 heures
	sud	de 7 heures à 22 heures
Wilfrid-Hamel, boulevard / Newton, rue	sud	en tout temps

ANNEXE IV

INTERDICTION D'EFFECTUER UN VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE RÉSEAU LOCAL – ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES

Intersection	Approche	Période d'interdiction
Wilfrid-Hamel, boulevard / Parc-Technologique, boulevard du	sud	en tout temps
Wilfrid-Hamel, boulevard / Proulx, avenue / Accès privé	nord	en tout temps